

définitivement, soit que les idées de Champlain eussent changé. Le P. Garnier de Chapoin,⁶ supérieur de la province, prit la chose à cœur; il en parla aux cardinaux et aux évêques, réunis à Paris pour les états généraux, et il eut le plaisir de voir son zèle loué et approuvé de tous. Fort de ces encouragements, le P. Chapoin choisit quatre missionnaires, — les PP. Jamet, d'Olbeau,⁷ Le Caron et du Plessis, — qui s'embarquèrent bientôt pour le Canada.

Champlain, que je viens d'analyser, ne parle plus cette fois des démarches faites auprès de l'autorité religieuse pour obtenir des pouvoirs nécessaires aux missionnaires. De son silence on pourrait conclure ou qu'il a ignoré ces démarches ou que les récollets ne se seraient plus adressés au nonce, se contentant de l'approbation des évêques et des cardinaux.

Mais nous avons un témoin contemporain qui supplée au silence de Champlain. Le frère Sagard nous apprend⁸ qu'il se trouvait le compagnon du P. Chapoin, quand on lui demanda des missionnaires. Non seulement il était son compagnon, mais encore il avait part, dit-il, à ses soins, et connut ses sentiments et ses intentions. Or Sagard dit positivement que les récollets s'adressèrent au pape: "Mais pour que la chose était d'importance et qu'elle ne pouvait être bien faite que par les voies ordinaires et bienséantes aux religieuses de l'ordre de Saint-François, nous eûmes recours à Sa Sainteté pour en avoir les permissions nécessaires, lequel agréant notre zèle en écrivit à son nonce résidant en cour de France, duquel nos religieux destinés pour la mission reçurent avec sa bénédiction une permission verbale d'aller dans les terres infidèles et canadiennes pour travailler à leur conversion."

Le témoignage de Sagard se trouve confirmé par celui de quelques écrivains presque contemporains.

Le P. Lefebvre, qui écrivait en 1677,⁹ tout en confondant plusieurs choses, est très explicite sur le fait principal: "...Attendu que cela ne se pouvoit faire sans avoir la mission de Sa Sainteté, et l'autorité du roi, Paul V écrivit à son nonce qui estoit actuellement en France de donner de sa part la mission nécessaire à ces religieux en attendant qu'il envoyât le bref, qui arriva deux ans après. Cependant le nonce donna la permission suivante" et le bon père, par inadvertance sans doute, cite le bref qui ne fut accordé qu'en 1618.

Le P. Le Clercq est un peu plus exact dans les détails: "M. le nonce lui (au P. Chapoin) accorda la mission selon l'ordre qu'il en avait reçu du pape, en attendant le bref que Sa Sainteté lui envoya en date du 18 mars 1618."

Enfin je lis dans un mémoire présenté par les pères récollets en 1684: "L'année 1615, le père provincial des récollets de Paris en vertu des ordres du Paul V, donné à son nonce¹⁰ qui estoit actuellement en France... envoya quatre récollets en Canada où ils arrivèrent la même année, etc."

Les démarches des récollets durent avoir lieu dans les premiers jours du mois de mars 1615, puisque ces religieux, après s'être présentés au nonce, arrivèrent à Rouen le 29 mars, et qu'ils s'embarquèrent à Honfleur le 24 avril.¹¹

Le nonce auquel ils s'adressèrent était encore Robert Ubaldini, qui ne fut remplacé

⁶ Champlain, p. 493. Le Clercq, Champlain écrivent *Chapoin*, et Sagard, *Chapoin*.

⁷ J'ai suivi l'orthographe de Sagard, t. I, p. 74, et de Le Clercq, t. I, p. 69, qui reproduisent des lettres signées de ces noms.

⁸ Page 28, t. I, *Histoire du Canada*, édit. de Tross.

⁹ *Hist. chronologique de la Province des Récollets de Paris, etc.*, Paris, chez Deny Thierry 1677.

¹⁰ *Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest, etc.*, publiés par P. Margry, Paris, 1875, t. I, p. 18.

¹¹ Champlain, pp. 496 et suiv., Sagard, *Hist. du Canada*, p. 36, édit. de Tross.